



# **GUIDE DE CONTRÔLE DU DOPAGE POUR LES ATHLÈTES EN PARA SPORT**

**JUIN 2024**

# 1 INTRODUCTION

Ce guide est destiné aux athlètes, aux organisations antidopage et au personnel de prélèvement d'échantillons qui sont responsables de la gestion du processus de prélèvement d'échantillons ainsi qu'à d'autres organisations ou individus qui sont impliqués dans le contrôle du dopage dans le para sport.

Il fournit des recommandations sur la gestion du processus de prélèvement d'échantillons lors du contrôle des athlètes qui concourent dans le para-sport. Il fournit également des informations sur le système de classification dans les para-sports (concernant les types de déficiences) et les diverses modifications nécessaires dans le processus de collecte d'échantillons.

L'annexe 1 introduit le système de classification pour les sports qui sont inclus dans le programme paralympique et les disciplines applicables concernées par le contrôle du dopage.

Les directives de contrôle du dopage du Comité International Paralympique (CIP) décrites sont conformes à l'annexe A (Modifications pour les athlètes présentant des déficiences) du Standard international pour les contrôles et les enquêtes (SICE) de l'Agence Mondiale Antidopage.

Il est recommandé aux organisations antidopage (et au personnel de prélèvement des échantillons) de suivre ces directives lors de la réalisation de tests dans les para-sports.

## 2 HANDICAP ET DÉFICIENCE

Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), l'utilisation du terme « handicap » est privilégié, alors que l'utilisation du terme « déficience », est utilisé dans le cadre paralympique en référence au système de classification et aux dix déficiences éligibles, qui sont reconnues dans les paras sport.

Le CIP utilise le langage à la première personne, c'est-à-dire qu'il s'adresse d'abord à l'athlète, puis à son handicap. En tant que tel, le bon terme encouragé par le CIP est "athlète ou personne en situation de handicap". Un athlète en situation de handicap pourrait être décrit comme un « athlète ayant une déficience visuelle », par exemple.

## 3 CLASSIFICATION DANS LE PARA SPORT

La classification est la pierre angulaire du Mouvement Paralympique. Les athlètes qui participent à des sports paralympiques ont une déficience qui entraîne un

désavantage dans la performance. Classification vise à minimiser l'impact des déficiences sur les performances sportives et à garantir que le succès d'un athlète est déterminé par ses compétences, sa condition physique, sa puissance, son endurance, sa capacité tactique et sa concentration mentale.

La classification détermine qui est éligible pour concourir dans un para-sport puis regroupe les athlètes éligibles dans des classes sportives en fonction du degré auquel leur déficience limite leur activité.

Le Mouvement Paralympique offre des opportunités sportives aux athlètes qui ont au moins un des dix types de déficience éligibles, qui peuvent être regroupés en déficiences visuelles, intellectuelles et physiques.

Selon les disciplines sportives pratiquées, les athlètes effectuent des activités physiques qualitatives différentes, de telle sorte que l'impact d'une déficience diffère d'une discipline à l'autre. Pour cette raison, chaque discipline sportive possède son propre système de classification, développé par sa propre fédération internationale.

Il est également important d'avoir à l'esprit qu'une Classe Sportive n'est pas nécessairement composée d'un seul type de déficience, mais peut comprendre des athlètes ayant des déficiences différentes.

De plus, certains sports sont organisés de manière à ce que les athlètes de différentes classes sportives peuvent concourir ensemble, tandis que d'autres sports paralympiques n'ont qu'une seule classe sportive.

Pour plus d'informations, y compris les guides de classification complets pour les sports paralympiques d'été et d'hiver, visitez [www.paralympic.org/classification](http://www.paralympic.org/classification).

## **4 INFORMATIONS POUR LE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS**

Le SICE exige que, dans la mesure du possible, les autorités de prélèvement des échantillons (y compris le personnel de prélèvement des échantillons) reçoivent toutes les informations nécessaires pour mener à bien la phase de prélèvement des échantillons.

Lors d'un test de para-athlètes individuels, cela inclut des informations spécifiques sur la déficience de l'athlète, sa classe sportive et toutes les modifications qui peuvent être nécessaires à la phase de prélèvement des échantillons (comme l'équipement ou les installations de prélèvement d'échantillons).

Lorsque vous testez plusieurs para-athlètes, dans le cadre d'une compétition par exemple, un aperçu plus large du système de classification sportive pourrait être utile.

## 5 S'ENGAGER AVEC LES PARA ATHLÈTES

Les para-athlètes sont souvent décrits comme inspirants, ayant lutté contre l'adversité tout au long de leur vie, pour réussir dans le sport et représenter leur pays au plus haut niveau. Cependant, lorsque vous vous engagez avec des para-athlètes, gardez à l'esprit qu'ils veulent d'abord être considérés comme des athlètes, et non comme des athlètes handicapés.

Aux fins de contrôle du dopage, il est utile que l'agent de contrôle du dopage (ACD) ait une compréhension de base du para sport, des types de déficiences et des modifications qui peuvent être nécessaires. Dans ce cadre, l'athlète sera presque toujours la meilleure source d'information. Ils connaissent leurs propres capacités et limites, de sorte que l'ACD doit s'en remettre à l'athlète pour ce qui concerne l'assistance et/ou les modifications qui peuvent être nécessaires.

Pour les athlètes plus jeunes et moins expérimentés et/ou ceux qui subissent leur premier contrôle du dopage, une communication pratique mais sensible peut s'avérer nécessaire pour déterminer la meilleure approche.

Voici quelques règles générales à retenir lorsque vous vous engagez avec des para-athlètes (ou toute personne ayant un handicap) :

- TOUJOURS demander l'autorisation avant de fournir toute sorte d'assistance à un athlète, qu'elle soit ou non en rapport avec la phase de prélèvement des échantillons - et soyez prêt à accepter "Non" comme réponse. Ne présumez jamais qu'un athlète a besoin d'aide, même s'il semble avoir des difficultés.
- Identifiez toujours la personne en premier, puis le handicap. Par exemple, dites « athlète en situation de handicap » ou « athlète ayant un handicap physique » et non pas « athlète handicapé ». Il peut même ne pas être nécessaire ou pertinent de mentionner le handicap.
- L'équipement de mobilité d'un athlète, tel qu'un fauteuil roulant, des béquilles ou une prothèse, fait partie de son espace personnel. Ne le touchez pas et ne le déplacez pas sans autorisation, même si quelqu'un le pose ou choisit de le laisser quelque part. S'appuyer sur le fauteuil roulant de quelqu'un, c'est comme s'appuyer sur son épaule.
- Parlez directement à l'athlète, pas à son représentant.
- Évitez de forcer un athlète à tendre le cou pendant de longues conversations, asseyez-vous ou accroupissez-vous, afin de pouvoir converser avec l'athlète à hauteur des yeux. Se pencher pour parler à un athlète est condescendant et devrait être évité.

- Écoutez attentivement lorsque vous parlez avec un athlète qui a de la difficulté à parler. Soyez patient et attendez qu'il finisse ce qu'il a à dire, plutôt que de corriger ou de parler pour lui. Ne faites jamais semblant de comprendre si vous avez des difficultés à le faire. Au lieu de cela, répétez ce que vous avez compris et laissez l'athlète répondre.
- Parlez sur votre ton normal à un athlète car parler inutilement fort ou lentement est considéré comme condescendant.
- Soyez très prudent lorsque vous faites des suppositions sur les athlètes ayant une déficience intellectuelle (ou même sur tout athlète paralympique). Utilisez vos compétences personnelles pour évaluer et vous adapter aux besoins de chaque athlète.
- Lorsque vous interagissez avec des athlètes ayant une déficience intellectuelle, veillez à donner des instructions claires, à utiliser des phrases courtes et précises et à vérifier la compréhension à chaque étape du processus. L'utilisation d'un interprète, si cela est nécessaire et quand cela est possible, est recommandée.
- Lorsque vous interagissez avec des athlètes ayant une déficience visuelle, veillez à donner des instructions ou des directives spécifiques, telles que « la salle de bain est à environ cinq mètres dans le couloir à votre gauche » et décrivez vos actions pendant le processus, telles que: « ... je suis en train d'utiliser un réfractomètre pour tester la gravité spécifique de votre échantillon... ».
- Si vous n'êtes jamais certain de la manière dont vous devriez interagir avec un athlète en situation de handicap, demandez-le-lui, simplement.

## **6 MODIFICATIONS DES PROCÉDURES ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS**

Le SICE prévoit que des modifications soient apportées au cours de la phase de prélèvement des échantillons pour les athlètes ayant un handicap, si nécessaire et dans la mesure du possible, tant que l'intégrité de la phase de prélèvement des échantillons n'est pas compromise et que la dignité et la vie privée de l'athlète sont respectées.

Cette section décrit l'approche générale des modifications ainsi que certaines procédures spécifiques à suivre pour différents types de déficiences et/ou de modifications.

- L'ACD a le pouvoir d'apporter des modifications si la situation l'exige, à condition que les modifications ne compromettent pas l'identité, la sécurité ou l'intégrité de l'échantillon.
- Toute aide spécifique fournie à l'athlète, par un représentant ou par l'ACD, doit d'abord être autorisée par l'athlète et acceptée par l'ACD.
- Si le représentant de l'athlète ou l'ACD/escorte remet de l'équipement de prélèvement ou scelle l'échantillon au nom de l'athlète, il doit se laver les mains avant de le faire ou porter des gants.
- Les athlètes ayant une déficience visuelle ou intellectuelle peuvent avoir un représentant et/ou un représentant ACD présent lors du passage de l'échantillon, pour observer l'ACD/escorte témoin. Le(s) représentant(s) ne peuvent pas observer directement l'athlète en train de fournir l'échantillon, sauf demande expresse de l'athlète.
- Toutes les modifications apportées aux procédures standards de prélèvement d'échantillons doivent être consignées sur le contrôle du dopage formulaire de contrôle du dopage (FCD) et/ou sur un autre formulaire, selon le cas.

**IMPORTANT:**

Il est de la responsabilité de l'athlète de fournir tout équipement supplémentaire nécessaire pour fournir un échantillon d'urine, par exemple, un cathéter/système de drainage ou un récipient de prélèvement d'urine (conformément à l'article A.4.6 du SICE).

Si un athlète ne dispose pas de l'équipement supplémentaire nécessaire pour fournir un échantillon d'urine, l'ACD peut, à sa discrétion, permettre à l'athlète de localiser l'équipement dont il a besoin, afin qu'il soit ramené. L'athlète devra dans ce cas rester sous l'observation de l'ACD/escorte tout au long du parcours.

Si l'athlète n'est finalement pas en mesure de fournir un échantillon, faute d'équipement approprié, il pourrait être accusé d'une violation des règles antidopage pour ne pas s'être soumis à un contrôle du dopage. S'il n'est pas certain du type de dispositif de prélèvement le mieux adapté à ses besoins, l'athlète doit demander conseil à une infirmière, un médecin ou un ergothérapeute.

## **6.1 ATHLÈTES AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE**

Les athlètes ayant une déficience visuelle ont une vision fortement réduite ou sont complètement aveugles.

Dans certains sports paralympiques, les athlètes ayant différents niveaux de déficience visuelle concourent dans des classes distinctes, tandis que dans d'autres sports, ils concourent ensemble dans la même classe.

Lorsque les athlètes concourent dans des classes distinctes (par exemple, para-athlétisme T/F 11-13), plus le numéro de la classe est bas, plus l'acuité visuelle et/ou le champ de vision de l'athlète sont faibles. Lorsque des athlètes concourent ensemble dans la même classe (par exemple, goalball), l'ACD/l'escorte doit vérifier le niveau de déficience visuelle de l'athlète au moment de la notification (si cela n'est pas signalé à l'avance).

- Le CIP recommande fortement que les athlètes avec peu ou pas de vision, ou sans perception de la lumière aient un représentant avec eux pendant toute la session de prélèvement d'échantillons.
- Le CIP recommande également aux athlètes ayant une déficience visuelle moins sévère d'avoir un représentant présent, pendant toute ou une partie de la séance.
- Si un athlète ayant une déficience visuelle refuse la présence d'un représentant, cela n'invalide pas le test, mais doit être enregistré sur le FCD. L'ACD devrait envisager la présence d'un tiers (représentant de l'ACD) lors de la fourniture de l'échantillon ou pendant toute la session de prélèvement de l'échantillon.

## **6.2 ATHLÈTES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**

Les athlètes ayant une déficience intellectuelle ont une restriction du fonctionnement intellectuel et du comportement adaptatif, ce qui affecte les capacités d'adaptation conceptuelles, sociales et pratiques requises pour la vie quotidienne.

Par exemple, les athlètes ayant une déficience intellectuelle peuvent avoir des difficultés avec les nombres ou le temps (compétences conceptuelles) ; avoir des difficultés à raisonner interagir avec les autres se concentrer (compétences cognitives) ; avoir du mal à maintenir un contact visuel ou paraître très timide (compétences sociales) ; ou avoir des difficultés dans les tâches de la vie quotidienne comme s'habiller ou se nourrir (compétences pratiques).

- Le CIP recommande fortement que les athlètes ayant une déficience intellectuelle soient accompagnés d'un représentant durant toute la séance de prélèvement d'échantillons.
- Si un athlète ayant une déficience intellectuelle refuse la présence d'un représentant, cela n'invalide pas le test, mais cela doit être enregistré sur le FCD. L'ACD devrait alors envisager la présence d'un tiers (représentant de l'ACD) pendant tout le processus de prélèvement d'échantillons.

## **6.3 ATHLÈTES AYANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE**

Les athlètes ayant un large éventail de déficiences physiques sont éligibles pour concourir dans le para sport. Cela inclut les athlètes ayant une puissance musculaire réduite, une amplitude de mouvement limitée ou une tonus musculaire élevé. Il en est de même pour des athlètes ayant des déficiences diverses au niveau des membres ou des longueurs de jambes différentes ; ainsi que ceux ayant une petite taille et des athlètes qui ont des mouvements non coordonnés ou involontaires.

Pour plus d'informations sur les différents types de déficiences physiques, visitez [www.paralympic.org/classification](http://www.paralympic.org/classification).

- Le poste de contrôle du dopage (y compris la zone des toilettes) doit être accessible aux fauteuils roulants.
- Selon le handicap de l'athlète, une assistance et/ou des modifications peuvent ou non être nécessaires pendant le processus de prélèvement de l'échantillon.

### **6.3.1 SYSTÈMES DE DRAINAGE DES URINES**

Les athlètes souffrant d'incontinence peuvent utiliser divers types de cathéters ou de systèmes de drainage. Parmi les exemples les plus courants, citons :

- Cathéters à demeure (cathétérisme permanents), comme les cathéters sus-pubiens ou urétraux ;
- Cathéters externes ou dispositifs de collecte, tels que des cathéters préservatifs, des poches à urine ou des bouteilles d'urine ; et
- Cathéters à court terme (pour cathétérisme intermittent).

Certains des dispositifs de collecte d'urine mentionnés ci-dessus seront utilisés en combinaison avec soit une poche de jambe, dans laquelle l'urine s'accumule tout au long de la journée et se vide au besoin ou une valve de cathéter, qui permet de retenir l'urine dans la vessie et de la vider au fur et à mesure des besoins.

L'ACD/l'escorte témoin doit vérifier que le cathéter est connecté au corps de l'athlète et que l'échantillon d'urine provient de l'athlète.

La procédure standard au cours de laquelle les athlètes sont invités à ajuster leurs vêtements pour offrir une vue dégagée de l'échantillon (et pour s'assurer qu'il n'y a pas de méthodes de dopage dissimulées) s'applique toujours.

Idéalement, le système de collecte ou de drainage d'urine existant doit être remplacé par un cathéter ou un système de drainage neuf et inutilisé avant le prélèvement de l'échantillon - si l'athlète en dispose.

### **6.3.2 SACS POUR LES JAMBES**

Lorsqu'un athlète qui utilise un sac de jambe pour recueillir l'urine est notifié pour un contrôle, il doit vider complètement le sac de drainage dans les toilettes dès que possible.

Après avoir vidé le sac, l'échantillon d'urine pour le contrôle du dopage peut être prélevé. L'athlète doit attendre que la quantité d'urine requise soit collectée, sous l'observation d'un ACD/escorte, avant de retourner aux toilettes pour transférer son urine dans le récipient de prélèvement, prêt à être traité.

### **6.3.3 VALVES DE CATHÉTER**

Lorsqu'une valve de cathéter est utilisée, l'athlète peut simplement relâcher la valve pour transférer son urine directement dans le récipient de prélèvement.

REMARQUE : Bien que les athlètes qui utilisent des valves de cathéter puissent ne pas avoir la sensation d'une vessie pleine, ils seront bien entraînés à gérer cela et auront une bonne idée du moment où ils seront en mesure de fournir un volume d'urine suffisant à des fins de contrôle du dopage.

### **6.3.4 RÉCIPIENTS DE COLLECTE D'URINE**

Dans certains cas, le handicap d'un athlète peut être tel qu'il est difficile de faire passer un échantillon directement dans le récipient de prélèvement (par exemple, en raison de spasmes musculaires involontaires ou de mouvements incoordonnés ou de troubles de l'équilibre) ; ou lorsqu'un athlète peut ne pas être en mesure d'utiliser (ou choisir de ne pas) utiliser un système de cathéter/drainage.

- Dans ces situations, l'athlète peut avoir besoin d'un récipient de prélèvement d'urine qui s'adapte sur la cuvette des toilettes (comme un « chapeau de toilette ») afin de fournir un échantillon. L'athlète est responsable de fournir cet équipement supplémentaire.
- L'ACD doit inspecter le récipient de prélèvement (devant l'athlète et son représentant) et demander à l'athlète de rincer le récipient avec de l'eau avant de le placer sur les toilettes.
- L'athlète s'assied ensuite sur les toilettes jusqu'à ce qu'un volume suffisant d'urine se soit accumulé dans le récipient. Pour les athlètes sans contrôle de la vessie, cela peut prendre jusqu'à une heure ou plus, période pendant laquelle l'athlète doit être observé par un ACD/escorte. Lorsqu'une quantité suffisante d'urine a été collectée, l'athlète transfère l'urine dans le récipient de prélèvement du contrôle du dopage, prête à être traitée.

### **6.3.5 ÉLIMINATION DE L'URINE RÉSIDUELLE**

Après avoir rempli le récipient de prélèvement avec la quantité d'urine requise, l'athlète doit jeter dans les toilettes l'urine restant dans la poche de jambe (ou autre dispositif de collecte).

### **6.3.6 DILUTION DES ÉCHANTILLONS**

Si le premier échantillon d'urine recueilli ne satisfait pas aux exigences en matière de gravité spécifique convenant pour l'analyse, un deuxième échantillon doit être recueilli.

Toute urine restant dans la poche de jambe (ou autre dispositif de collecte) après la collecte du premier échantillon doit être vidée dans les toilettes avant de procéder au prélèvement d'un deuxième échantillon (ou d'un échantillon ultérieur).

## **7 PRÉLÈVEMENT DES ÉCHANTILLONS DE SANG**

Le SICE exige que les athlètes se reposent dans une position assise normale avec les pieds au sol pendant au moins dix (10) minutes avant de fournir un échantillon de sang. Les athlètes qui restent dans leur fauteuil roulant pour le prélèvement d'échantillons doivent rester immobiles dans leur fauteuil roulant pendant cette période.

- Il peut ne pas être possible de prélever un échantillon de sang sur le bras de l'athlète, pour diverses raisons. L'agent de prélèvement sanguin (APS) évaluera l'emplacement le plus approprié pour la ponction veineuse qui est peu susceptible d'affecter négativement l'athlète ou sa performance. L'APS doit consulter l'athlète pour identifier un autre emplacement approprié pour prélever le sang - et pour résoudre tout autre problème potentiel associé à la collecte de sang.

## **8 DOCUMENTS DE CONTRÔLE DU DOPAGE**

- Toutes les modifications de la procédure de prélèvement des échantillons (telles que les modifications de fourniture/prélèvement d'échantillons, le scellement des kits de prélèvement d'échantillons et la présence ou non de représentants) doivent être enregistrées sur le FCD ou un rapport supplémentaire.
- Pour vous aider, des modèles d'énoncés qui concernent les modifications typiques spécifiques au para sport sont fournis ci-dessous.

- Si l'ACD nomme un tiers ou un représentant de l'ACD (en plus de l'ACD/escorte témoin) pour être présent pendant le processus de prélèvement d'échantillons, cela doit être documenté sur le FCD ou un rapport supplémentaire.

REMARQUE : Le représentant de l'ACD ne peut pas signer le FCD en tant que représentant de l'athlète.

- Si un athlète n'est pas en mesure de signer le FCD, le représentant de l'athlète peut signer en son nom. Cette modification doit être documentée sur le FCD ou le rapport supplémentaire.
- Il est important pour l'analyse en laboratoire et la communication des résultats que le sport et la discipline de l'athlète soient correctement enregistrés sur le FCD. Les disciplines du para sport peuvent être identifiées la classification sportive et/ou la nature de l'activité.
- Se référer à l'annexe 1 pour les disciplines qui s'appliquent aux sports paralympiques à des fins de contrôle du dopage.

## **8.1 ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA PROCÉDURE DE PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS**

Le tableau ci-dessous fournit des modèles de déclarations permettant à l'ACD d'enregistrer les modifications typiques qui pourraient être apportées à la procédure de prélèvement d'échantillons, spécifiques au para sport. D'autres déclarations doivent être fournies par l'ACD, au besoin, pour documenter avec précision ces modifications et toute autre modification apportée.

<b>MODÈLES DE DÉCLARATIONS POUR LES MODIFICATIONS DANS LE PARA SPORT</b>	
Fourniture d'échantillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'athlète a utilisé un cathéter neuf (ou usé) (et une poche à urine) pour fournir l'échantillon.</li> <li>• La poche à urine a été vidée avant la fourniture de l'échantillon.</li> <li>• La poche d'urine / le dispositif de collecte a été vidé entre les provisions d'échantillons.</li> <li>• L'athlète a utilisé un autre récipient de prélèvement d'urine pour fournir l'échantillon.</li> <li>• Le représentant de l'athlète (ou ACD) a aidé l'athlète lors de la fourniture de l'échantillon.</li> <li>• Le représentant de l'athlète et/ou de l'ACD a observé l'ACD témoin (ou l'escorte)</li> </ul>

Scellage de l'échantillon	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le représentant de l'athlète (ou ACD) a rempli les bouteilles.</li><li>• Le représentant de l'athlète (ou ACD) a fermé les bouteilles.</li><li>• Le représentant de l'athlète (ou ACD) a rempli et fermé les bouteilles.</li></ul>
Général	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le représentant de l'athlète (ou ACD) a raconté (ou décrit) le processus de prélèvement d'échantillons pour l'athlète.</li><li>• L'athlète n'a pas pu signer le FCD - son représentant a signé en son nom.</li></ul>

## ANNEXE 1: SPORT PARALYMPIQUE : SYSTÈME DE CLASSIFICATION ET DISCIPLINES

Le système de classification dans le para sport varie d'un sport à l'autre. Cette section donne un aperçu des différentes classes (et des types de déficiences) qui s'appliquent à chaque sport paralympique d'été et d'hiver.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire que l'ACD comprenne les détails du système de classification, avoir une compréhension générale des différentes classes et des types de déficiences, cela peut être utile pour se préparer à la séance de prélèvement d'échantillons, y compris toute modification qui pourrait être nécessaire.

Cette section énumère également les sports et les disciplines qui s'appliquent aux fins spécifiques du contrôle du dopage. Celles-ci peuvent différer des sports/disciplines des personnes valides, où dans certains sports (para-athlétisme et para-natation notamment) les disciplines tiennent compte de la classe sportive en plus (ou à la place) du type d'activité.

Il est important que l'ACD enregistre correctement le para sport et la discipline sur le FCD, pour l'analyse en laboratoire et le rapport des résultats.

NOTE : Les sports et disciplines sont listés en anglais et en français (si nécessaire). Seul l'anglais doit être utilisé dans le FCD.

Pour plus d'informations sur le système de classification paralympique, visitez [www.paralympic.org/classification](http://www.paralympic.org/classification).

Pour plus d'informations sur les sports et les disciplines utilisés à des fins de contrôle du dopage (et les niveaux d'analyse minimaux pertinents), reportez-vous au document technique de l'Agence Mondiale Antidopage pour l'analyse spécifique au sport (DTASS).

### SPORTS PARALYMPIQUES D'ÉTÉ ET D'HIVER

- |                     |                         |                        |
|---------------------|-------------------------|------------------------|
| • Para Tir à l'arc  | • Goalball              | • Para Natation *      |
| • Para Ski alpin    | • Para Hockey sur glace | • Para Tennis de table |
| • Para Athlétisme * | • Para Judo             | • Taekwondo            |
| • Para Badminton    | • Para Ski nordique     | • Para Triathlon       |
| • Boccia            | • Para Haltérophilie    | • Basket fauteuil      |
| • Para Canoë        | • Para Aviron           | • Curling fauteuil     |
| • Para Cyclisme     | • Para Tir sportif *    | • Escrime fauteuil     |
| • Para Équitation   | • Volleyball assis      | • Rugby fauteuil       |
| • Cécifoot          | • Para Snowboard        | • Tennis fauteuil      |

\* Le CIP est actuellement la fédération internationale de ces sports.

## PARA TIR À L'ARC

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du tir à l'arc, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓*

\* Non inclus dans le programme paralympique

CLASSES SPORTIVES	
W1	Le handicap comprend la perte de la fonction des jambes et du tronc, ce qui signifie que ces athlètes concourent en fauteuil roulant. Les bras manqueront également de force musculaire, de coordination ou d'amplitude de mouvement. Un athlète tétraplégique pourrait correspondre à cette classe sportive, par exemple.
OUVERT (OPEN)	Les athlètes peuvent avoir un handicap aux jambes et utiliser un fauteuil roulant ou avoir un trouble de l'équilibre et tirer debout ou en s'appuyant sur un tabouret.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Tir à l'arc	– Para Tir à l'arc
Archery	– Para Archery

## PARA SKI ALPIN

Ce qui suit résume les déficiences admissibles dans le sport du ski alpin, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES: SKIEURS DEBOUT DÉFICIENCES DES MEMBRES INFÉRIEURS (JAMBES)	
LW1	Pour les athlètes ayant une déficience qui affecte fortement les deux membres inférieurs. Les athlètes peuvent avoir une double amputation au-dessus du genou, une au-dessus du genou et une au-dessous du genou ou une faiblesse musculaire importante dans les deux membres inférieurs.
LW2	Pour les athlètes qui ont une déficience importante dans un membre inférieur. Les athlètes peuvent avoir une seule amputation au-dessus ou au-dessous du genou, une amputation de la cheville ou une lésion nerveuse entraînant une diminution de la puissance musculaire.
LW3	Pour les athlètes ayant une déficience modérée des deux membres inférieurs. Les athlètes peuvent avoir de légers problèmes de coordination ou une faiblesse musculaire dans les deux membres inférieurs; d'autres peuvent avoir une amputation de la cheville ou une double amputation sous le genou.
LW4	Pour les athlètes qui ont une déficience dans un membre inférieur, similaire à LW2, mais avec moins de limitation d'activité. Les athlètes peuvent subir une amputation de la cheville, une amputation sous le genou ou une lésion nerveuse entraînant une diminution de la puissance musculaire.
CLASSES SPORTIVES: SKIEURS DEBOUT DÉFICIENCES DES MEMBRES SUPÉRIEURS (BRAS)	
LW5/7	Pour les athlètes ayant une déficience aux deux membres supérieurs. Certains athlètes sont amputés et d'autres ont une puissance musculaire limitée ou des problèmes de coordination.
LW6/8	Les athlètes de cette classe sportive ont une déficience unilatérale du bras.

**CLASSES SPORTIVES: SKIEURS DEBOUT - DÉFICIENCES COMBINÉES DES MEMBRES SUPÉRIEURS ET INFÉRIEURS (BRAS ET JAMBES)**

LW9	Les athlètes de cette classe sportive ont une déficience des membres supérieurs et inférieurs. Certains skieurs ont des problèmes de coordination, comme la spasticité ou une certaine perte de contrôle d'un côté de leur corps. Comprend les classes sportives LW9-1 et LW9-2.
-----	--

**CLASSES SPORTIVES: SKIEURS ASSIS**

LW10	Pour les athlètes dont la stabilité du tronc est nulle ou minimale, par exemple en raison d'une lésion de la moelle épinière ou d'un spina bifida.
LW11	Pour les athlètes qui ont une bonne stabilité du haut du tronc, mais un contrôle très limité du bas du tronc et des hanches.
LW12	Pour les athlètes qui n'ont pas de déficience du tronc ou des déficiences légèrement diminuées du tronc et des jambes. Les athlètes des classes sportives LW1-4 peuvent également correspondre à cette classe sportive. Comprend les classes sportives LW12-1 et LW12-2.

**CLASSES SPORTIVES: SKIEURS AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE**

B1 à B3	Les athlètes ont différents degrés de vision. Ceux qui ont une vision faible ou nulle doivent utiliser des masques pour les yeux. Tous les athlètes ayant une déficience visuelle skient avec un guide voyant.
---------	--

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Ski	- Para Ski Alpin
Skiing	- Para Alpine Skiing

## PARA ATHLÉTISME

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport de l'athlétisme, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	✓
Déficience intellectuelle	✓	Déficience visuelle	✓

Le système de classification du para-athlétisme est plus complexe que la plupart des autres para-sports. La classe sportive se compose d'un préfixe « T » ou « F » et d'un numéro. Le « T » s'applique aux épreuves course et de sauts et le « F » s'applique aux épreuves lancer. Cliquez [ici](#) pour des informations plus détaillées sur le système de classification du para-athlétisme.

CLASSES SPORTIVES: COURSE ET SAUT ("T")	
T11-13	Pour les athlètes ayant une déficience visuelle.
T20	Pour les athlètes ayant une déficience intellectuelle.
T35-38	Pour les athlètes présentant de troubles de la coordination (mouvements involontaires, mouvements non coordonnés et/ou hypertonie musculaire) souvent dus à une paralysie cérébrale ou à une lésion cérébrale.
T40-41	Pour les athlètes de petite taille.
T42-44	Pour les athlètes présentant une déficience des membres inférieurs, d'une différence de longueur des membres inférieurs, d'une puissance musculaire altérée ou d'une amplitude de mouvement passive altérée dans les membres inférieurs.
T45-47	Pour les athlètes présentant une déficience des membres supérieurs, d'une déficience musculaire ou d'une amplitude de mouvement passive réduite dans les membres supérieurs.
T61-64	Pour les athlètes amputés de membre(s) inférieur(s) qui concourent avec des prothèses en position debout.
CLASSES SPORTIVES: COURSE EN FAUTEUIL ROULANT ("T")	

T32-34	Pour les athlètes présentant des troubles de la coordination (mouvements involontaires, mouvements non coordonnés et/ou tensions musculaires) souvent dus à une paralysie cérébrale ou à une lésion cérébrale ou autre assimilée.
T51-54	Pour les athlètes ayant une puissance musculaire réduite aux membres inférieurs et/ou du tronc, une amplitude de mouvement restreinte, une déficience des membres ou une différence de longueur des membres inférieurs, par exemple une lésion de la moelle épinière, une amputation ou autre atteinte fonctionnelle assimilée.
<b>CLASSES SPORTIVES: CADRE EN COURS D'EXECUTION ("T")</b>	
T71-72	Pour les athlètes souffrant d'un trouble de la coordination qui participent à des compétitions avec un cadre.
<b>CLASSES SPORTIVES: LANCERS DEBOUT ("F")</b>	
F11-13	Pour les athlètes ayant une déficience visuelle.
F20	Pour les athlètes ayant une déficience intellectuelle.
F35-38	Pour les athlètes présentant des troubles de la coordination (mouvements involontaires, mouvements non coordonnés et/ou tensions musculaires) souvent dus à une paralysie cérébrale ou à une lésion cérébrale ou autre.
F40-41	Pour les athlètes de petite taille.
F42-44	Pour les athlètes présentant une déficience des membres inférieurs, une différence de longueur des membres inférieurs, une puissance musculaire altérée ou une amplitude de mouvement passive altérée dans les membres inférieurs.
F45-46	Pour les athlètes présentant une déficience des membres supérieurs, une déficience musculaire ou une amplitude de mouvement passive réduite dans les membres supérieurs.
F61-64	Pour les athlètes amputés de membre(s) inférieur(s) qui concourent avec des prothèses en position debout.
<b>SPORT CLASSES: LANCERS ASSIS ("F")</b>	
F31-34	Pour les athlètes présentant des troubles de la coordination (mouvements involontaires, mouvements non coordonnés et/ou spasticités musculaires) souvent dus à une paralysie cérébrale ou à une lésion cérébrale ou autre.
F51-57	Pour les athlètes ayant une puissance musculaire réduite, une amplitude de mouvement restreinte, une déficience des membres inférieures et/ou du tronc ou une différence de longueur des jambes, par exemple une lésion de la moelle cervicale, une lésion de la moelle épinière, une amputation, un déficit fonctionnel assimilé.

SPORT FCD	DISCIPLINES FCD
Para Athlétisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauts - Toutes les Classes</li> <li>- Course sprint 400m ou moins - Toutes les Classes</li> <li>- Course demi-fond 800m - 1500m - Toutes les Classes</li> <li>- Course d'endurance - plus de 1500m - Toutes les Classes</li> <li>- Course en fauteuil roulant - Toutes les distances - Toutes les Classes</li> <li>- Lancers debout - Toutes les Classes</li> <li>- Lancers assis - Classes: F31-34/F51-53</li> <li>- Lancers assis - Classes: F54-F57</li> </ul>
Para Athletics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jumping - All Classes</li> <li>- Running Sprints 400m or less - All Classes</li> <li>- Running Middle Distance 800m - 1500m - All Classes</li> <li>- Running Endurance - greater than 1500m - All Classes</li> <li>- Wheelchair Racing - All Distances - All Classes</li> <li>- Standing Throws - All Classes</li> <li>- Seated Throws - Classes: F31-34/F51-53</li> <li>- Seated Throws - Classes: F54-F57</li> </ul>

## PARA BADMINTON

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du badminton, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	✓
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES: FAUTEUIL ROULANT (WH)	
WH1	Pour les joueurs qui ont besoin d'un fauteuil roulant pour jouer au badminton et qui ont généralement une déficience au niveau des membres inférieurs et du tronc.
WH2	Pour les joueurs qui pourraient avoir une déficience dans une ou les deux membres inférieurs et une déficience minime ou nulle du tronc.
CLASSES SPORTIVES: DEBOUT INFÉRIEUR (SL)	
SL3	Pour les joueurs qui pourraient avoir une déficience dans un ou deux membres inférieurs et un mauvais équilibre dans la marche/course.
SL4	Pour les joueurs qui pourraient avoir une déficience dans un ou deux membres inférieurs avec une déficience minimale de l'équilibre lors de la marche/course. (Un joueur SL4 a une déficience moindre par rapport à un joueur SL3.)
CLASSES SPORTIVES: DEBOUT SUPÉRIEUR (SU)	
SU5	Pour les joueurs ayant une déficience du membre supérieur. La déficience peut être sur la main qui joue ou qui ne joue pas.
CLASSES SPORTIVES: PETITE TAILLE (SH)	
SH6	Pour les joueurs de petite taille.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Badminton	– Para Badminton

## BOCCIA

Ce qui suit résume les déficiences admissibles dans le sport du Boccia, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES	
<b>BC1</b>	Pour les athlètes qui ont de graves limitations d'activité affectant leurs membres inférieurs, leurs membres supérieurs et leur tronc en raison de troubles de la coordination et qui utilisent généralement d'un fauteuil roulant électrique. Ils peuvent saisir et lancer le ballon sans appareils fonctionnels. Les athlètes ayant un certain contrôle des membres inférieurs peuvent propulser la balle de boccia avec leur pied.
<b>BC2</b>	Les athlètes ont un meilleur contrôle du tronc et une meilleure fonction des membres supérieurs (que BC1). Les capacités de leurs bras et de leurs mains leur permettent souvent de lancer le ballon par-dessus et par-dessous, avec une variété de prises. Ils ne sont pas éligibles à une assistance.
<b>BC3</b>	Pour les athlètes qui ont une fonction significativement limitée dans les quatre membres et un contrôle du tronc faible ou inexistant en raison d'origines cérébrales ou non cérébrales. Ils sont incapables de saisir ou de relâcher la balle de manière cohérente et pour les aider à propulser la balle sur le terrain, ils utilisent une rampe et d'autres dispositifs d'assistance pour faire rouler la balle avec l'aide d'un assistant sportif.
<b>BC4</b>	Pour les athlètes ayant des déficiences qui n'ont pas une origine cérébrale. Les déficiences possibles comprennent une faiblesse progressive et une perte de masse musculaire (dystrophie musculaire), des lésions de la moelle épinière ou des amputations affectant les quatre membres. Les athlètes lancent la balle généralement avec un balancement pendulaire, utilisant parfois les deux mains ou les bras.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Boccia	– Para Boccia

## PARA CANOÉ

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du canoë, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

Les athlètes peuvent concourir dans deux types de bateaux, le kayak (K) et le va'a (V). Le kayak est propulsé par une pagaie bipale, tandis que le va'a est une pirogue à balancier propulsée par une pagaie monopale. Le kayak et le va'a sont des disciplines différentes, chacune avec un classement spécifique (KL et VL) qui repose sur le même principe.

CLASSES SPORTIVES	
<b>KL1</b>	Pour les athlètes qui ont une fonction du tronc très limitée et aucune fonction des membres inférieurs.
<b>KL2</b>	Pour les athlètes avec une fonction partielle du tronc et des membres inférieurs qui peuvent s'asseoir droit dans le kayak. Ils auront un mouvement limité des membres inférieurs pendant la pagaie.
<b>KL3</b>	Pour les athlètes qui ont une fonction partielle du tronc et des membres inférieurs. Ils sont capables de s'asseoir avec le tronc penché en avant et de pagayer en calant leurs jambes et en utilisant leurs hanches.
<b>VL1</b>	Pour les athlètes qui n'ont pas de fonction dynamique du tronc - ils ne peuvent pas s'asseoir droit sur un banc avec les jambes pendantes alors que les cuisses et/ou le bassin sont sécurisés. Ils ne peuvent pas plier leur tronc vers l'avant, vers l'arrière, sur le côté ou en rotation. Ces athlètes ne doivent pas non plus avoir de fonction des membres inférieurs.
<b>VL2</b>	Pour les athlètes avec une fonction partielle du tronc et des membres inférieurs qui sont capables de s'asseoir droit dans le va'a mais qui pourraient avoir besoin d'un dossier spécial et qui ont un mouvement limité des jambes pendant la pagaie.

<b>VL3</b>	Pour les athlètes avec une fonction dynamique complète (ou presque complète) du tronc.
------------	--

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Canoë/Kayak	- Sprint Para Canoë
Canoe/Kayak	- Para Canoe Sprint

DRAFT

## PARA CYCLISME

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du cyclisme, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓

### CLASSES SPORTIVES: VÉLO A MAIN (H1-H5)

Les athlètes des classes sportives H1-4 concourent sur un vélo à main où la position allongée est obligatoire. Les athlètes de la classe H1 n'ont aucune fonction du tronc et des membres inférieurs et ont une fonction des bras limitée, par ex. du fait de lésions de la moelle épinière. Les athlètes de la classe H4 n'ont pas de fonction des membres inférieurs mais une bonne fonction du tronc et des bras.

Les athlètes de la classe H5 concourent en position agenouillée (HK) et peuvent ainsi utiliser leurs bras et leur tronc pour accélérer le vélo à main. Ces athlètes peuvent avoir des amputations de membres inférieurs, une paraplégie ou des mouvements involontaires légers à modérés ou des mouvements non coordonnés.

### CLASSES SPORTIVES: TRICYCLE (T1, T2)

Les athlètes de la division Tricycle sont incapables de faire du vélo en raison d'un manque d'équilibre et/ou d'une limitation du pédalage en raison de spasticités musculaires, de mouvements non coordonnés ou de mouvements involontaires. La classe sportive T1 est destinée aux athlètes ayant un équilibre, des troubles de la coordination et des problèmes de contrôle des mouvements plus importants que les athlètes T2.

### CLASSES SPORTIVES: CYCLISME (C1-C5)

Pour les athlètes présentant une déficience des membres, une puissance musculaire ou une amplitude de mouvement altérée et des déficiences affectant la coordination, telles que des mouvements non coordonnés et/ou involontaires. Chaque chiffre indique un degré différent de limitation d'activité.

### CLASSES SPORTIVES: TANDEM B

Les cyclistes ayant une déficience visuelle courent en tandem avec un cycliste voyant (pilote) à l'avant. Les athlètes présentant différents degrés de déficience visuelle concourent tous ensemble dans une même épreuve.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Cyclisme	- Para-Cyclisme
Cycling	- Para Cycling

DRAFT

## PARA ÉQUITATION

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport équestre, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives applicables au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	✓
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓

CLASSES SPORTIVES	
Grade I	Pour les athlètes qui ont des déficiences sévères affectant tous les membres et le tronc. Ces athlètes nécessitent généralement l'utilisation d'un fauteuil roulant dans la vie quotidienne, mais peuvent également être capables de marcher avec une démarche instable. Le tronc et l'équilibre sont gravement altérés.
Grade II	Pour les athlètes qui ont soit une déficience grave du tronc et une déficience minime des membres supérieurs, soit une déficience modérée du tronc, des membres supérieurs et des membres inférieurs. La plupart des athlètes de ce grade utilisent un fauteuil roulant dans la vie quotidienne.
Grade III	Pour les athlètes qui ont une déficience grave des deux membres inférieurs avec une déficience minime ou nulle du tronc, ou une déficience modérée des membres supérieurs, des membres inférieurs et du tronc. Certains athlètes de ce grade peuvent utiliser un fauteuil roulant dans la vie quotidienne.
Grade IV	Pour les athlètes qui ont une déficience grave ou une déficience des deux membres supérieurs ou une déficience modérée des quatre membres ou une petite taille. Les athlètes de grade IV sont capables de marcher et n'ont généralement pas besoin d'un fauteuil roulant dans la vie quotidienne. Le grade IV comprend également les athlètes ayant une déficience visuelle plus grave.
Grade V	Pour les athlètes qui ont une déficience légère affectant l'amplitude des mouvements, ou la force musculaire ou une déficience d'un membre ou une déficience légère de deux membres. Le grade V est également destiné aux athlètes ayant une déficience visuelle modérée.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Équitation	- Para Équitation-
Equestrian	- Para-Equestrian

DRAFT

## CÉCIFOOT

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du football à 5, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives applicables au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée		Mouvements involontaires	
Amplitude de mouvement passive altérée		Hypertonie musculaire (spasticité)	
Déficience des membres		Mouvements non coordonnés	
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓*

\* Seule la classe B1 est incluse dans le programme paralympique..

CLASSES SPORTIVES	
B1	Seuls les athlètes qui ont peu ou pas de vision peuvent participer au football à 5. Cette classification s'applique aux joueurs de terrain. De plus, chaque équipe a un gardien de but voyant et valide, qui n'a pas besoin de se soumettre à une classification. Pour assurer une compétition loyale, tous les athlètes (à l'exception du gardien de but) doivent porter des lunettes.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
IBSA Football	– Cécifoot
IBSA Football	– Blind Football

## GOALBALL

Ce qui suit résume les déficiences admissibles dans le sport du goalball, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée		Mouvements involontaires	
Amplitude de mouvement passive altérée		Hypertonie musculaire (spasticité)	
Déficience des membres		Mouvements non coordonnés	
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓

### CLASSES SPORTIVES

Les athlètes qui participent au goalball ont tous des degrés divers de déficience visuelle. Afin d'assurer une compétition équitable entre les équipes, tous les athlètes doivent porter des lunettes pendant le match.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Goalball	- Goalball

## PARA HOCKEY SUR GLACE

Ce qui suit résume les déficiences admissibles dans le sport du hockey sur glace, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES
Il n'y a qu'une seule classe sportive au para-hockey sur glace. Les athlètes doivent avoir une déficience à un membre inférieur qui les empêcherait de concourir en hockey sur glace sans handicap. Les athlètes, par exemple, peuvent avoir une amplitude de mouvement passive altérée dans une cheville ou une amplitude de mouvement limitée dans le genou, ou une différence de longueur des membres inférieurs. Certains athlètes peuvent avoir une faiblesse musculaire dans les membres inférieurs, par exemple une paraplégie due à une lésion de la moelle épinière.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Para Hockey sur glace	– Para Hockey sur glace
Para Ice Hockey	– Para Ice Hockey

## PARA JUDO

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du judo, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée		Mouvements involontaires	
Amplitude de mouvement passive altérée		Hypertonie musculaire (spasticité)	
Déficience des membres		Mouvements non coordonnés	
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓

CLASSES SPORTIVES	
J1	Les athlètes de la catégorie J1 ont une vision, une perception de la lumière ou une absence de perception de la lumière peu mesurables. .
J2	Les athlètes de la catégorie J2 présentent une réduction de la clarté, de la qualité et de la quantité de la vision et/ou un champ de vision restreint.

DCF SPORT	DCF DISCIPLINE
Judo	– Para Judo

## PARA SKI NORDIQUE

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du ski nordique, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓

Le ski nordique regroupe les disciplines du ski de fond et du biathlon. Les skieurs des deux disciplines concourent dans plusieurs classes sportives différentes, selon l'impact de la déficience sur les activités sportives spécifiques de la discipline.

CLASSES SPORTIVES: SKIEURS DEBOUT - DÉFICIENCES DES JAMBES	
LW2	Pour les athlètes ayant une déficience affectant un membre inférieur, telle qu'une amputation au niveau ou au-dessus du genou, une déficience d'un membre ou un état de santé entraînant une absence d'amplitude de mouvement ou une perte de puissance musculaire dans les membres inférieurs et les hanches.
LW3	Pour les athlètes qui ont une déficience dans les deux membres inférieurs, qui peut être le résultat d'une faiblesse musculaire. Ils peuvent avoir de légers problèmes de coordination ou une perte de puissance musculaire dans les deux membres inférieurs ; d'autres peuvent avoir une perte des deux membres inférieurs, une déficience d'un membre ou un état de santé entraînant l'absence de structure de l'avant-pied.
LW4	Pour les athlètes ayant des déficiences dans les parties distales d'un membre inférieur, mais avec moins d'impact sur le ski (par rapport à LW2). Ces athlètes peuvent avoir de légers problèmes de coordination ou une perte de puissance musculaire dans un membre inférieur ; d'autres peuvent avoir une perte de membre à travers ou au-dessus de l'articulation de la cheville ou une différence de longueur des membres inférieurs.
CLASSES SPORTIVES: SKIEURS DEBOUT - DÉFICIENCES DES BRAS	
LW5/7	Pour les athlètes qui ont des déficiences aux deux membres supérieurs et empêcher l'utilisation de bâtons de ski. Par exemple, les athlètes sans mains.

LW6	Pour les athlètes ayant une déficience significative dans un membre supérieur, par exemple, une amputation du bras ou une déficience d'un membre au-dessus du coude. Le membre atteint est fixé au corps et ne peut être utilisé pendant les courses.
LW8	Pour les athlètes ayant une déficience modérée affectant un membre supérieur. Par exemple, les skieurs de cette classe sportive ne peuvent pas fléchir leur coude ou leurs doigts d'un côté, ou ils ont une amputation sous le coude.
<b>CLASSES SPORTIVES: SKIEURS DEBOUT - DÉFICIENCES COMBINÉES DES BRAS ET DES JAMBES</b>	
LW9	Pour les athlètes qui ont une déficience à la fois au niveau des membres supérieurs et inférieurs. D'autres skieurs de cette classe sportive ont de légers problèmes de coordination au niveau des extrémités. D'autres skieurs ont des amputations affectant au moins un membre supérieur et un membre inférieur.
<b>CLASSES SPORTIVES: SKIEURS ASSIS</b>	
LW10	Pour les athlètes qui ont une déficience qui affecte leurs membres inférieurs et leur tronc, avec un niveau élevé de lésion médullaire. Les skieurs de cette classe sportive sont incapables de maintenir une position assise contre la gravité sans utiliser leurs bras comme support.
LW10.5	Pour les athlètes qui ont une déficience qui affecte leurs membres inférieurs et leur tronc mais de niveau médullaire plus bas. Ces athlètes peuvent généralement s'asseoir statiquement sans appui-bras, en gardant leur équilibre, sauf lorsqu'ils se déplacent latéralement.
LW11	Pour les athlètes qui ont des déficiences aux membres inférieurs et moins de handicap au niveau du tronc que les skieurs de classe sportive 10.5. Ces athlètes peuvent être incapables de se tenir debout et/ou de marcher même avec une orthèse. Les skieurs de cette classe sportive pourront s'asseoir sans soutien (avec ou sans sangles) et garder leur équilibre même lorsqu'ils se déplacent latéralement.
LW11.5	Les athlètes de cette classe sportive ont des déficiences aux membres inférieurs et moins de déficience au niveau du tronc avec un contrôle presque complet du tronc.
LW12	Pour les athlètes présentant un handicap aux membres inférieurs. Les athlètes ayant des déficiences aux membres inférieurs dans les classes sportives LW2-4 peuvent également entrer dans cette classe sportive (et doivent choisir la discipline qu'ils souhaitent pratiquer au début de leur carrière).

CLASSES SPORTIVES: SKIEURS AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE	
B1-B3	<p>Para Nordic skiers in the B1 sport class have an obligatory guide while skiers in the B2 and B3 sport classes may choose whether or not they ski with a guide. The guide skis in front of the athlete and gives specific verbal directions regarding the course to the athlete.</p> <p>In biathlon, athletes follow sound signals to shoot the target.</p>

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Para Ski Nordic	- Toutes
Para Nordic Skiing	- All

DRAFT

## PARA HALTÉROPHILIE

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport de la force athlétique (Powerlifting), le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	✓
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES
<p>Il n'y a qu'une seule classe sportive en force athlétique avec des athlètes concourant dans différentes catégories de poids.</p> <p>La force athlétique (powerlifting) est ouverte aux athlètes ayant toutes les déficiences physiques éligibles. Tous les athlètes ont une déficience au niveau des membres inférieurs ou des hanches, ce qui les empêcherait de concourir en haltérophilie pour valides (debout). En powerlifting, ils participent au développé couché.</p>

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Para Haltérophilie	– Para Haltérophilie
Para Powerlifting	– Para Powerlifting

## PARA AVIRON

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport de l'aviron, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓

CLASSES SPORTIVES	
<b>PR1</b>	Pour les rameurs avec peu ou pas de fonction de tronc qui propulsent principalement le bateau par la fonction des bras et des épaules. Ces rameurs ont un mauvais équilibre assis, ce qui les oblige à être attachés au bateau/siège.
<b>PR2</b>	Pour les rameurs qui ont une utilisation fonctionnelle de leurs membres supérieurs et de leur tronc mais qui ont une faiblesse/absence de fonction dans les membres inférieurs pour faire glisser le siège.
<b>PR3</b>	Pour les rameurs avec une fonction résiduelle dans leurs membres inférieurs, ce qui leur permet de faire glisser le siège. Cette classe comprend également les athlètes ayant une déficience visuelle.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Aviron	– Para Aviron
Rowing	– Para Rowing

## PARA TIR SPORTIF

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du tir, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓*

\* Non inclus dans le programme paralympique.

CLASSES SPORTIVES	
<b>SH1 (PISTOL)</b>	Pour les athlètes ayant une déficience affectant un membre supérieur/membre inférieur. Certains tireurs concourent en position assise, tandis que d'autres concourent en position debout.
<b>SH1 (RIFLE)</b>	Pour les athlètes ayant une déficience dans leurs membres inférieurs, comme les amputations ou la paraplégie. Certains athlètes concourent en position assise, tandis que d'autres concourent en position debout.
<b>SH2 (RIFLE)</b>	Pour les athlètes ayant une déficience qui affecte leurs membres inférieurs, comme des amputations ou des déficiences congénitales affectant la puissance/mouvement musculaire. Les athlètes s'affrontent à l'aide d'un stand de tir, pour supporter le poids de la carabine. Certains tireurs ont des déficiences dans les membres supérieurs/ membres inférieurs, comme la tétraplégie. La plupart des athlètes concourent en position assise.
<b>SG-S (TRAP)</b>	Pour les athlètes ayant des problèmes d'équilibre et/ou de stabilité du tronc qui concourent depuis un fauteuil roulant dans une position assise standard. Ces athlètes ont une déficience au niveau des membres inférieurs, mais aucune limitation fonctionnelle au niveau des membres supérieurs.
<b>SG-L (TRAP)</b>	Les athlètes ont un bon équilibre et une bonne fonction du tronc, concourant en position debout. Ces athlètes ont une déficience au niveau des membres inférieurs, mais aucune limitation fonctionnelle au niveau des membres supérieurs.
<b>SG-U (TRAP)</b>	Les athlètes ont un bon équilibre et une bonne fonction du tronc, concourant en position debout. Ces athlètes ont une déficience dans le membre supérieur qui ne tire pas.

SH-VI (RIFLE)	Pour les athlètes ayant une déficience visuelle.
------------------	--

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Para Tir Sportif	- Para Tir Sportif
Shooting Para Sport	- Shooting Para Sport

DRAFT

## VOLLEYBALL ASSIS

Ce qui suit résume les déficiences admissibles dans le sport du volleyball assis, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES	
<b>VS1</b>	Pour les athlètes ayant des déficiences qui affectent de manière significative les fonctions essentielles du volleyball assis. Par exemple, amputation de la cheville, atteinte sévères des membres inférieurs qui peuvent être manquants ou raccourcis dès la naissance, raideur du genou due à une adhérence et une rigidité anormales des os de l'articulation, spasticité musculaire, mouvements non coordonnés et mouvements involontaires, etc.
<b>VS2</b>	Pour les athlètes ayant des déficiences qui affectent les fonctions essentielles du volleyball assis à un degré moindre. Par exemple, amputation par le pied/les pieds, cheville raide due à une adhérence et une rigidité anormale des os de l'articulation, amputation de quatre doigts d'une main, tension musculaire moins sévère, mouvements non coordonnés et mouvements involontaires, etc.

En volleyball assis, les athlètes VS1 et VS2 concourent ensemble. Le règlement prévoit qu'une équipe ne peut avoir qu'un seul athlète VS2 sur le terrain à la fois. Les cinq autres athlètes doivent avoir la classe sportive VS1.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Para Volley	– Volleyball assis
Para Volley	– Para Volley Sitting

## PARA SNOWBOARD

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du snowboard, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES	
SB-LL1	Pour les athlètes ayant une déficience significative dans un membre inférieur (amputation unique au-dessus du genou, y compris à travers le genou); ou une déficience combinée significative des membres inférieurs (double amputation au-dessus du genou). Ces athlètes peuvent également présenter une faiblesse musculaire ou une spasticité dans les deux membres inférieurs. Ces déficiences affecteront leur capacité à s'équilibrer, à contrôler la planche à neige et à absorber le terrain. Les athlètes amputés utiliseront une prothèse/orthèse pendant les courses.
SB-LL2	Pour les athlètes qui ont une déficience dans un ou deux membres inférieurs avec moins de limitation d'activité. Ils peuvent avoir une seule amputation au-dessus de la cheville, une différence de longueur des membres inférieurs ou une légère spasticité. Les athlètes amputés utiliseront une prothèse/orthèse pendant les courses.
SB-UL	Pour les athlètes ayant une déficience dans un ou les deux membres supérieurs. Par exemple, une amputation simple ou double au-dessus du poignet, une absence congénitale de l'articulation du poignet ou une perte de puissance musculaire dans au moins un bras. Ces types de déficiences ont un impact sur leur capacité à s'équilibrer lorsqu'ils dévalent les pentes.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Para Snowboard	– Para Snowboard

## PARA NATATION

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport de la natation, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	✓
Déficience intellectuelle	✓	Déficience visuelle	✓

Les noms des classes sportives en natation se composent d'un préfixe « S » ou « SB » et d'un nombre. Le préfixe indique le trait et le chiffre indique la classe sportive.

- S : nage libre, papillon et dos crawlé (Backstroke)
- SB : Brasse (Breaststroke)

Le préfixe « SM » est donné aux athlètes participant à des épreuves de quatre nages individuelles. Ce n'est pas une classe sportive, mais un indice d'entrée basé sur un calcul.

### CLASSES SPORTIVES: DÉFICIENCE PHYSIQUE (S1-S10)

Des athlètes ayant des déficiences différentes s'affrontent en natation. En effet, les classes sportives sont attribuées en fonction de l'impact de la déficience sur la natation, plutôt que sur la déficience elle-même.

Les structures corporelles fonctionnelles des nageurs sont évaluées à l'aide d'un système de points et le nombre total de points détermine les classes sportives S et SB de l'athlète. En raison des différentes exigences des épreuves S et SB, les nageurs se voient souvent attribuer différentes classes sportives S et SB. La classe sportive SM est calculée à partir des classes sportives S et SB.

Vous trouverez ci-dessous des exemples généraux de déficiences et des capacités fonctionnelles résultantes décrites dans chaque classe sportive. Ce sont les combinaisons S et SB les plus courantes, mais il est possible qu'un athlète ait une autre combinaison, par exemple S7 et SB7.

S1/SM1 SB1	Les nageurs de cette classe sportive ont une perte importante de puissance musculaire ou de contrôle dans les membres inférieurs, les bras et les mains. Certains athlètes ont également un contrôle limité du tronc, qui peut être causé par une tétraplégie, par exemple. Les nageurs de cette classe utilisent généralement un fauteuil roulant dans la vie quotidienne.
S2/SM2 SB1	Ces athlètes comptent principalement sur leurs membres supérieurs pour nager. Leurs fonctions des mains, du tronc et des membres inférieurs sont limitées en raison de tétraplégie ou de problèmes de coordination, par exemple.
S3/SM3 SB2	Cette classe sportive comprend des athlètes amputés des membres supérieurs et des membres inférieurs. Cela inclut également les nageurs avec des mouvements de bras raisonnables mais sans utiliser leurs jambes ou leur tronc, et les nageurs avec de graves problèmes de coordination dans tous les membres.
S4/SM4 SB3	Les nageurs de cette classe sportive peuvent utiliser leurs bras et avoir une bonne fonction dans leurs mains, mais qui ne peuvent pas utiliser leur tronc ou leurs membres inférieurs. Les athlètes amputés de trois membres pouvaient également nager dans cette classe sportive.
S5/SM5 SB4	Les nageurs de petite taille et avec une déficience supplémentaire, avec une perte de contrôle d'un côté de leur corps (hémiplégié) ou avec une paraplégie concourent dans cette classe sportive.
S6/SM6 SB5	Cette classe sportive comprend des nageurs de petite taille, ou des amputations des deux membres supérieurs ou des problèmes modérés de coordination d'un côté de leur corps, par exemple.
S7/SM7 SB6	Cette classe sportive est destinée aux athlètes ayant un membre inférieur et un membre supérieur amputés des côtés opposés, ou une paralysie d'un membre supérieur et d'un membre inférieur du même côté. Les nageurs avec un contrôle total des bras et du tronc et une certaine fonction des jambes peuvent également concourir dans cette classe.
S8/SM8 SB7	Les nageurs qui ont une amputation d'un membre supérieur sont éligibles pour concourir dans cette classe sportive. Les athlètes ayant des restrictions importantes au niveau des articulations de la hanche, du genou et de la cheville pourraient également concourir dans cette classe sportive.
S9/SM9 SB8	Les athlètes de cette classe sportive, par exemple, nagent avec des restrictions articulaires dans un membre inférieur ou avec une double amputation sous le genou.
S10/SM10 SB9	Cette classe décrit les déficiences physiques minimales des nageurs éligibles. Ceux-ci incluent la perte d'une main ou une restriction de mouvement dans une articulation de la hanche.

**CLASSES SPORTIVES: DÉFICIENCE VISUELLE (S/SB/SM11-13)**

Les athlètes ayant une déficience visuelle concourent dans trois classes sportives de S/SB11 à S/SB13. Pour assurer une compétition équitable, les athlètes nageant dans la classe sportive S/SB11 (peu ou pas de vision) doivent porter des lunettes noircies.

**CLASSES SPORTIVES: DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (S/SB/SM14)**

Les nageurs S14 ont une déficience intellectuelle, ce qui conduit généralement les athlètes à avoir des difficultés en ce qui concerne la reconnaissance des formes, le séquençage et la mémoire, ce qui a un impact sur les performances sportives en général.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Para-Natation Para-Swimming	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes: S1/SB1/SM1-S3/SB3/SM3</li> <li>- Classes: S4/SB4/SM4-S9/SB8/SM9</li> <li>- Classes: S10/SB9/SM10-S14/SB14</li> </ul>

## PARA TENNIS DE TABLE

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du tennis de table, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	✓
Déficience intellectuelle	✓	Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES: ASSIS (1-5)	
1	Pour les athlètes sans équilibre assis et avec un bras de jeu significativement affecté, par exemple en raison d'une tétraplégie. Les athlètes utilisent souvent le soutien de leur bras qui ne joue pas pour maintenir leur équilibre assis.
2	Les athlètes de cette classe sportive n'ont pas non plus d'équilibre assis et leur bras de jeu est modérément affecté. Comme les athlètes de classe sportive 1, ils collent la raquette à la main pour compenser la fonction d'adhérence limitée
3	Pour les athlètes avec une fonction complète de la main et du bras. Grâce à la bonne fonction de leurs bras, les athlètes peuvent manœuvrer le fauteuil roulant tout en maintenant un bon équilibre du haut du corps. La déficience de l'athlète peut résulter de lésions de la moelle épinière ou de troubles neurologiques, comme la paralysie cérébrale.
4	Pour les athlètes qui ont un certain équilibre assis et des bras et des mains entièrement fonctionnels. Ils peuvent se déplacer vers l'avant pour rencontrer le service de leur adversaire.
5	Pour les athlètes qui concourent en fauteuil roulant et qui ont un équilibre assis, une fonction des bras et des mains normaux. Avec la bonne fonction du tronc, ils peuvent s'étirer sur les côtés pour frapper la balle. Cette classe sportive comprend les athlètes souffrant de lésions de la moelle épinière inférieure.
CLASSES SPORTIVES: DEBOUT (6-10)	
6	Pour les athlètes ayant des déficiences affectant à la fois les membres supérieurs et les membres inférieurs, par exemple, les athlètes ayant des mouvements non coordonnés, des mouvements involontaires ou des tensions musculaires qui affectent les membres inférieurs et le bras qui joue.

7	Pour les athlètes présentant soit des déficiences importantes des deux membres inférieurs ou du bras qui joue, soit des déficiences modérées affectant les quatre membres. Par exemple, un athlète avec une amputation du bras joueur au-dessus du coude pourrait concourir dans cette classe.
8	Pour les athlètes ayant une déficience modérée dans les membres inférieurs ou un bras de jeu modérément atteint.
9	Pour les athlètes ayant des déficiences légères affectant les membres inférieurs ou le bras joueur. Les athlètes qui ont des déficiences importantes dans le bras qui ne joue pas peuvent également concourir dans cette classe sportive.
10	Pour les athlètes ayant des déficiences relativement légères, comme une raideur de la cheville ou du poignet du bras qui joue. Les athlètes de petite taille peuvent également jouer dans cette classe sportive.
<b>DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (11)</b>	
11	Les athlètes ayant une déficience intellectuelle ont généralement des difficultés avec la reconnaissance des formes, le séquençage et la mémoire, ce qui a un impact sur leurs performances sportives.

<b>SPORT FCD</b>	<b>DISCIPLINE FCD</b>
Table de Tennis	– Para Table de Tennis
Table Tennis	– Para Table Tennis

## PARA TAEKWONDO

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du taekwondo, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée		Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle	✓*	Déficience visuelle	✓*

\* Non inclus dans le programme paralympique.

Le taekwondo implique deux disciplines, Kyorugi et Poomsae, indiquées respectivement par le préfixe "K" et "P". Seules certaines catégories de poids au sein de la classe sportive K44 (Kyorugi) sont incluses dans le programme paralympique.

CLASSES SPORTIVES	
K43	Pour les athlètes qui ont des restrictions des deux côtés de leur corps dans le bras sous l'articulation du coude.
K44	Pour les athlètes qui ont des restrictions d'un côté, du bras ou de la jambe.

SPORT FCD	DCF DISCIPLINE FCD
Taekwondo	– Para Taekwondo-Kyorugi

## PARA TRIATHLON

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du triathlon, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	✓

CLASSES SPORTIVES COURSES EN FAUTEUIL ROULANT PARATRIATHLÈTES (PTWC)	
<b>PTWC1 - PTWC2</b>	Les triathlètes de cette catégorie nagent, pédalent sur un vélo à main et participent à la course à pied dans un fauteuil roulant de course. Cette catégorie s'adresse aux athlètes présentant, entre autres, une déficience de la puissance musculaire, de l'amplitude des mouvements, une déficience d'un membre telle qu'une amputation d'une ou deux jambes, des lésions de la moelle épinière entraînant une paraplégie ou une tétraplégie. Les athlètes PTWC1 et PTWC2 ont une limitation d'activité différente basée sur la fonctionnalité du tronc et de la hanche et concourent ensemble en utilisant un système d'intervalle de départ qui permet un départ échelonné.
CLASSES SPORTIVES: AMBULANT (PTS)	
PTS2	Pour les athlètes présentant un degré élevé de limitation des activités. Il peut s'agir d'une paralysie cérébrale grave, de la paralysie d'un côté du corps, d'une amputation au-dessus du genou, etc.
PTS3	Pour les athlètes présentant un degré important de limitation des activités. Il peut s'agir d'athlètes souffrant d'une paralysie spastique importante d'un côté du corps, d'une infirmité motrice cérébrale, d'une double amputation sous le genou, d'une déficience des bras et des jambes, etc.
PTS4	Pour les athlètes présentant un degré modéré de limitation d'activité. Il peut s'agir d'une paralysie cérébrale spastique modérée, d'une amputation au niveau de l'épaule, d'une amputation au-dessous du genou, etc.

PTS5	Pour les athlètes présentant un léger degré de limitation d'activité, comme une amputation du bras au-dessous du coude, une perte partielle de la puissance musculaire du bras, une déficience des jambes, etc. Dans les segments vélo et course à pied, les athlètes amputés peuvent utiliser une prothèse approuvée ou d'autres dispositifs de soutien.
------	---

#### CLASSES SPORTIVES: DÉFICIENCE VISUELLE (PTV)

PTV11 - PTV13	Les athlètes ayant une déficience visuelle participent ensemble à une épreuve PTVI en utilisant un système d'intervalle de départ (départ échelonné). Les triathlètes de cette catégorie doivent nager, faire du vélo tandem et courir avec le même guide pendant toute la durée de la course.
------------------	--

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Triathlon	- Para Triathlon

## BASKETBALL FAUTEUIL

Ce qui suit résume les déficiences admissibles dans le sport du basketball en fauteuil roulant, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

Le basketball en fauteuil roulant compte huit classes sportives allant de 1,0 à 4,5. Les athlètes concourent en fauteuil roulant et ont une déficience affectant leurs membres inférieurs. Tous les athlètes n'utilisent pas un fauteuil roulant dans la vie quotidienne. La plupart des athlètes ont une fonction normale des bras et des mains, les principales différences entre les classes étant le contrôle du tronc et l'équilibre assis, ce qui leur permet de se pencher en avant et sur les côtés pour attraper et passer le ballon.

CLASSES SPORTIVES	
<b>1.0*</b>	Pour les athlètes qui n'ont pas le contrôle du tronc, qui ne peuvent pas se pencher en avant ou sur le côté ou faire des rotations pour attraper et passer le ballon. Pour maintenir une position stable, le dossier du fauteuil roulant est un peu plus haut et les athlètes sont attachés au fauteuil.
<b>2.0*</b>	Pour les athlètes qui peuvent effectuer une rotation complète de leur corps et se pencher vers l'avant dans une certaine mesure, ce qui leur permet d'attraper la balle dans un rayon plus large. Comme pour la classe sportive 1.0, leur fauteuil roulant est doté d'un dossier plus haut et de sangles pour le soutien du tronc.
<b>3.0*</b>	Pour les athlètes qui peuvent se tourner complètement et se pencher vers l'avant mais ne peuvent pas se pencher sur les côtés. Leur équilibre en position assise est meilleur que celui de leurs coéquipiers de la classe 2.0. Ils utilisent donc généralement des fauteuils roulants avec un dossier plus bas.
<b>4.0</b>	En plus de se déplacer vers l'avant et de tourner, comme les athlètes de la catégorie sportive 3.0, ces athlètes peuvent se pencher partiellement sur les côtés. Souvent, les athlètes de cette classe sportive ne peuvent se pencher que

	d'un seul côté, par exemple parce qu'une déficience d'une jambe entraînerait une perte d'équilibre de l'autre côté.
<b>4.5</b>	Les athlètes de cette catégorie sportive n'ont aucune restriction en ce qui concerne la rotation du tronc ou le fait de se pencher vers l'avant ou sur le côté. Les athlètes amputés d'un pied ou présentant une différence de longueur de jambe de 6 cm sont éligibles pour cette catégorie sportive.

\* Les athlètes peuvent également se voir attribuer les classes sportives 1,5, 2,5 ou 3,5. Le profil d'activité de ces "demi-pointeurs" se situe entre les profils de la classe inférieure et de la classe supérieure. Ces trois classes supplémentaires complètent les huit classes sportives au total.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Basketball	– Basketball fauteuil
Basketball	– Wheelchair Basketball

DRAFT

## CURLING FAUTEUIL

Ce qui suit résume les déficiences admissibles dans le sport du curling en fauteuil roulant, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVE
<p>Il n'existe qu'une seule catégorie sportive en curling en fauteuil roulant. Les athlètes doivent avoir une déficience affectant leurs membres inférieurs. Les athlètes peuvent souffrir d'une déficience des membres due à une amputation bilatérale ou unilatérale des membres inférieurs, d'une faiblesse musculaire des jambes due à une lésion de la moelle épinière ou d'un manque de coordination dû à une paralysie cérébrale.</p> <p>Tous les athlètes doivent utiliser un fauteuil roulant en compétition, bien que tous les athlètes n'utilisent pas un fauteuil roulant dans la vie quotidienne. Tous les curleurs en fauteuil roulant doivent répondre aux critères minimaux de handicap pour participer aux compétitions.</p>

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Curling	– Curling fauteuil
Curling	– Wheelchair Curling

## ESCRIME FAUTEUIL

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport de l'escrime en fauteuil roulant, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)		Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES	
1A	Pour les athlètes sans équilibre assis qui ont également une restriction dans le bras d'escrime.
1B	Pour les athlètes n'ayant pas d'équilibre assis et des restrictions dans le bras d'escrime, qui sont moins sévères que celles de la classe 1A.
2	Pour les athlètes ayant un bon équilibre assis et un bras d'escrime normal, par exemple une paraplégie au niveau thoracique ou une tétraplégie incomplète avec un bras d'escrime peu affecté et un bon équilibre assis.
3	Pour les athlètes ayant un bon équilibre assis, sans appui des jambes et un bras d'escrime normal.
4	Pour les athlètes ayant un bon équilibre assis avec l'appui des jambes et un bras d'escrime normal.

Actuellement, lors des compétitions internationales officielles d'escrime en fauteuil roulant, les classes sportives sont combinées dans les trois catégories suivantes pour chaque épreuve:

- Catégorie A : Classes sportives 3 et 4.
- Catégorie B : Classe sportive 2
- Catégorie C : Classes sportives 1A et 1B

SPORT FCD	DCF DISCIPLINE
Escrime	– Escrime fauteuil
Fencing	– Wheelchair Fencing

## RUGBY FAUTEUIL

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du rugby en fauteuil roulant, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES	
0.5	Pour les athlètes dont les mouvements de l'épaule, du bras et de la main sont considérablement réduits, par exemple en raison d'une tétraplégie ou d'autres problèmes de santé neurologiques similaires. Ces athlètes attrapent généralement le ballon en le ramassant sur leurs genoux et le lancent en effectuant une passe à deux mains avec une pichenette ou un amorti.
1.0	Pour les athlètes qui ont une force d'épaule plus équilibrée que les athlètes de la classe 0,5 sport, de sorte que leurs bras sont tenus plus près du corps lorsqu'ils poussent. Ces athlètes peuvent lancer le ballon mais ne sont pas de grands manieurs de ballon en raison d'un handicap affectant les fonctions du coude, du poignet et de la main.
1.5	Pour les athlètes ayant une bonne fonction des bras au niveau des épaules, des coudes et des poignets. Ils manipulent le ballon plus fréquemment, mais présentent généralement des faiblesses au niveau du poignet et de la main, ce qui limite la sécurité du ballon et la précision des passes. Certains athlètes peuvent également présenter une fonction asymétrique du bras, de sorte qu'ils manipulent principalement le ballon avec leur bras le plus fort uniquement.
2.0	Pour les athlètes ayant une bonne force et stabilité des épaules, ce qui permet une poussée très efficace. Cependant, il y a souvent une déficience ou une perte de la fonction des doigts, ce qui limite la sécurité du ballon et les passes aériennes. Les athlètes souffrant d'une déficience des membres qui comprend la perte des mains et des avant-bras peuvent également apparaître dans cette catégorie sportive.

2.5	Pour les athlètes ayant une bonne force au niveau des épaules, des coudes et des poignets. Ils peuvent avoir un certain contrôle des muscles du tronc, ce qui améliore leur équilibre dans le fauteuil roulant et l'efficacité de leurs activités en fauteuil roulant. Ces athlètes peuvent avoir une certaine capacité à utiliser leurs doigts, ce qui peut améliorer la sécurité et la précision des passes aériennes et également améliorer leur capacité à attraper le ballon. Une force bien équilibrée dans les bras signifie que ces athlètes peuvent manœuvrer le fauteuil roulant très efficacement.
3.0	Pour les athlètes ayant une excellente force au niveau des épaules, des coudes et des poignets. Pour les athlètes souffrant de troubles neurologiques, il y aura généralement une certaine faiblesse des doigts ou du pouce. Les athlètes souffrant d'une déficience des membres peuvent avoir une perte partielle de la paume de la main, y compris des doigts et du pouce. Les athlètes de cette catégorie de sport ont souvent une certaine activité dans les muscles du tronc qui améliore à la fois leur contrôle du ballon et leurs activités en fauteuil roulant.
3.5	Pour les athlètes ayant une bonne force des bras et des mains. Ils disposent souvent de quelques muscles du tronc, ce qui les aide à accélérer rapidement leur fauteuil roulant. Cela leur permet aussi généralement d'avoir une position assise haute et droite dans leur fauteuil roulant. Pour les athlètes présentant une déficience des membres, ils peuvent avoir une perte partielle de la paume de la main et des doigts/pouce.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Rugby	– Rugby fauteuil
Rugby	– Wheelchair Rugby

## TENNIS FAUTEUIL

Ce qui suit résume les déficiences éligibles dans le sport du tennis en fauteuil roulant, le système de classification des athlètes et les disciplines sportives qui s'appliquent au processus de contrôle du dopage.

DÉFICIENCES ÉLIGIBLES			
Puissance musculaire altérée	✓	Mouvements involontaires	✓
Amplitude de mouvement passive altérée	✓	Hypertonie musculaire (spasticité)	✓
Déficience des membres	✓	Mouvements non coordonnés	✓
Différence de longueur des membres inférieurs (jambes)	✓	Petite taille	
Déficience intellectuelle		Déficience visuelle	

CLASSES SPORTIVES	
Division ouverte	Pour les athlètes souffrant d'une déficience physique permanent qui entraîne une perte substantielle de la fonction d'une ou des deux membres inférieurs) et qui satisfait ou dépasse les critères minimaux d'admissibilité du sport.
<b>Division quadruple</b>	Les athlètes qui répondent aux critères d'admissibilité ci-dessus, mais qui ont également une déficience physique permanent entraînant une perte substantielle de la fonction d'un ou des deux bras, et où au moins trois membres sont affectés, sont admissibles à concourir dans cette catégorie sportive. Les athlètes ont une capacité limitée à manipuler la raquette ou à se déplacer en fauteuil roulant, de sorte qu'ils peuvent avoir besoin d'une bande de raquette et/ou d'un dispositif d'assistance pour pouvoir jouer.

SPORT FCD	DISCIPLINE FCD
Tennis	– Tennis fauteuil
Tennis	– Wheelchair Tennis